



**I N S T I T U T  
D'É C O N O M I E  
I N D U S T R I E L L E**

## **" Analyse économique des impacts de la sortie du système de quotas laitiers dans l'UE"**

Contract 30-C3-0144181/00-30

### **RESUME**

Responsable Scientifique : Vincent Réquillart

Experts : Zohra Bouamra-Mechemache and Roel Jongeneel

Assistante de Recherche: Charlotte Penel

Mars 2008

## Résumé

Ce rapport a été préparé pour fournir une évaluation quantitative de l'impact sur le secteur laitier européen de différents scénarios d'abolition des quotas laitiers en Europe incluant des scénarios de sortie progressive des quotas et d'abandon brutale des quotas laitiers.

### *Informations sur les modèles utilisés*

Cette étude repose sur l'utilisation d'un modèle intégré de la filière laitière bovine depuis la production de lait à la ferme jusqu'à la consommation finale des différents produits laitiers transformés. L'offre de lait par le secteur amont prend en compte l'existence d'un cheptel animal (effets dynamiques) et considère l'alimentation sous forme de fourrages et sous formes de concentrés. Le modèle d'offre intègre également le fait que l'offre de lait et de viande puisse être jointe. Le modèle intègre les effets du changement technique sur les rendements laitiers. En moyenne, sur la période 2008-2020, les rendements laitiers dans l'UE15 et l'UE10 augmentent de 1,03 et 1,21% par an respectivement. Ces accroissements de rendements qui diffèrent selon les pays ont été estimés empiriquement. Par ailleurs, le modèle d'offre intègre les outils de politique économique utilisés pour la régulation du secteur laitier. Sont pris en compte les quotas laitiers, y compris le correctif matière grasse ainsi que les paiements directs considérés comme totalement découplés. Lorsque les quotas sont contraignants, une estimation de la valeur de la rente de quota est utilisée (voir ci-dessous).

En aval de l'offre de lait, un modèle de transformation du lait en produits laitiers représente la transformation du lait en quatorze produits laitiers transformés : Beurre, Poudre de lait écrémé (PLE), Poudre grasse, caséine, Lait concentré, Lait liquide, Crème, Produits frais, et six catégories de fromage : Fromage frais, Fromage à pâte dure, Fromage à pâte demi-dure, Fromage persillé, Fromage à pâte molle et Fromage fondu. Ce modèle intègre notamment des contraintes de faisabilité en termes de bilan matière grasse et bilan matière protéique.

La demande finale de produits laitiers concerne aussi bien la demande domestique de l'UE que la demande d'importations provenant du reste du monde. Quatre zones d'importation sont considérées : CEI (Communauté des Etats Indépendants) et reste de l'Europe (y compris la Turquie), Asie, Afrique et Moyen Orient, et enfin Amérique. Les fonctions de demande utilisées dans le modèle ont été estimées empiriquement au cours de travaux précédents. Elles intègrent un trend de croissance autonome. Ainsi, en moyenne pour l'UE25, la croissance annuelle de la demande en matière grasse et matière protéique laitières s'élève à 0,1% et 0,5% par an respectivement sur la période 2008-2015. La demande d'importations dans le reste du monde est supposée croître au rythme de 2 % par an. Outre les quatre zones d'importation, le modèle inclut également une zone exportatrice de produits laitiers : l'Océanie (Australie et Nouvelle-Zélande). Cette offre de produits laitiers est concurrente de l'offre européenne pour satisfaire les besoins des quatre zones importatrices.

Outre les instruments qui régissent l'offre de lait, le modèle prend en compte les instruments économiques qui influent sur l'offre et la demande de produits transformés. Les instruments de soutien des prix incluent les prix d'intervention pour le beurre et la PLE, les aides à la consommation de beurre et de PLE, les aides à la production de caséine. Les instruments de politique commerciale

incluent les droits de douane, tant pour l'UE que pour les pays importateurs, les quotas tarifaires et les aides aux exportations, y compris les limites sur le volume et la valeur de celles-ci.

En ce qui concerne l'UE, le modèle représente l'UE27 avec un niveau de détail qui varie en fonction des zones : UE15, UE10 (les pays entrés dans l'UE en 2004) et UE2 (Bulgarie et Roumanie entrés en 2007). Excepté le cas du Luxembourg (qui est agrégé avec la Belgique), les Etats Membres de l'UE15 sont considérés individuellement. En ce qui concerne l'UE10, on distingue la Pologne, la Hongrie, la république tchèque et enfin un agrégat des 7 autres Etats membres.

### ***Estimation des rentes de quotas et principales hypothèses***

Les marchés du lait et des produits laitiers sont fortement influencés par le système de quotas à la production. En restreignant l'offre de lait, les quotas sont un moyen de soutenir les prix. La question centrale que l'on doit traiter est donc d'évaluer l'importance de la variation de la production de lait dans les différents pays si l'on accroît significativement les quotas ou s'ils sont supprimés. L'impact sur les prix d'une telle mesure est également au centre de ce travail. Dans cette perspective, un élément central, est d'évaluer la valeur des rentes de quotas ou leur corollaire d'évaluer les coûts marginaux de production. Les coûts marginaux ont été estimés selon la procédure suivante :

Tout d'abord, des estimations empiriques des coûts marginaux sont disponibles pour l'année 2000 et pour différentes hypothèses d'ajustement des facteurs de production. Parce que la question clé abordée ici est celle de l'ajustement à long terme (éventuellement à moyen terme) du secteur laitier, les coûts marginaux de long terme ont été utilisés comme hypothèse centrale. Ces coûts marginaux évoluent au cours du temps notamment en raison des variations des coûts des facteurs de production, des prix du produit joint (viande) et du progrès technique. Ainsi, compte tenu de l'évolution observée des prix de 2000 à 2005, nous avons actualisé ces coûts marginaux aux conditions de l'année 2005.

Ensuite, les estimations des coûts marginaux ont été analysées compte tenu des informations récentes que l'on peut obtenir sur les marchés de quota (sur la période 2005-2007 essentiellement). Ainsi, des informations sur les prix de vente des quotas et des informations sur les règles de fonctionnement des marchés des quotas dans les différents Etats Membres ont été rassemblées. A partir de cette analyse, nous avons conclu que pour notre analyse sur modèle, nous considérons que la Suède, le Royaume-Uni, la Hongrie ainsi que l'agrégat EU7 produisent structurellement moins que le quota qui leur est alloué. Ceci signifie qu'il n'y pas de rente associée aux quotas dans ces pays et que le coût marginal de production est égal au prix de marché du lait. Tous les autres états membres (excepté la Bulgarie) font face à des quotas contraignant au cours de l'année de base (2005). Parce qu'il existe une incertitude quant à la détermination des coûts marginaux de production et qu'il y a également un débat concernant les ajustements possibles des facteurs de production, une analyse de sensibilité concernant les coûts de production a été menée.

### ***Scénario de référence et scénarios de réforme***

Le scénario de référence défini pour cette étude est la politique définie en 2003 (Accord de Luxembourg). Les principaux éléments de cette politique incluent une baisse des prix d'intervention, un accroissement des quotas de production et des paiements directs basé sur les allocations passées

des quotas. Le scénario de référence est défini sur la période 2005-06 à 2015-16. Après une discussion des résultats pour la période 2005-06 à 2007-08, l'analyse des scénarios porte plus spécifiquement sur la période de 2008-09 à 2015-16. De plus, des résultats pour la campagne 2020-21 fourniront une vision des impacts de long terme.

On étudie les quatre scénarios de réforme suivants :

- Elimination progressive des quotas : augmentation annuelle du quota de 1% de 2009-10 à 2014-15; suppression des quotas en 2015-16; ce scénario est noté Q1.
- Elimination progressive des quotas : augmentation annuelle du quota de 2% de 2009-10 à 2014-15; suppression des quotas en 2015-16; ce scénario est noté Q2.
- Suppression des quotas en 2009-10; ce scénario est noté QR-09.
- Suppression des quotas en 2015-16; ce scénario est noté QR -15.

Le scénario de référence et les scénarios de réforme ne diffèrent que par le niveau ou l'existence des quotas. Tous les autres éléments de politique économique sont identiques.

### ***Scénario de référence : résultats***

En raison de la croissance de la demande agrégée de protéines dans l'UE27, le prix de la PLE s'accroît au fil du temps. A l'inverse, la demande de beurre diminue au cours du temps et la demande de matière grasse augmente très faiblement. En début de période (2008-09) le prix du beurre est supérieur au prix d'intervention. La baisse de la demande de beurre implique une légère baisse de son prix. Cependant, comme c'est le cas pour la PLE, le prix du beurre reste supérieur au prix d'intervention. Ainsi, les prix domestiques du beurre et de la PLE sont supérieurs aux prix d'intervention tout au long de la période. Dans le scénario de référence, l'UE n'utilise ni aides à la consommation ni aides aux exportations pour soutenir le prix intérieur des produits. La conséquence de la croissance du prix de la PLE et de la stagnation du prix du beurre est une croissance faible du prix du lait à la ferme (1% par an environ). Cet accroissement du prix du lait induit une croissance de la production dans les pays où les quotas n'étaient pas contraignants (Suède, Royaume-Uni, EU10, Bulgarie). A l'échelle de l'UE, la croissance de la production est marginale, de l'ordre de 0,1% par an.

En raison d'un trend positif de la demande, la consommation de fromages et de produits frais augmentent dans le temps. Inversement, la consommation de lait liquide diminue. La croissance de la demande de produits laitiers associée à une stagnation de la production de lait entraîne une diminution des exportations de produits laitiers de l'UE. Ainsi les exportations de l'UE en équivalent matière grasse et matière protéique décroissent de 11% et 14% respectivement entre 2008 et 2015. Ceci intervient dans un contexte de croissance mondiale de la demande. Il faut remarquer que l'UE n'utilise pas de restitutions aux exportations pour assurer ces exportations sur le marché mondial.

En résumé, l'accroissement de la demande domestique de produits laitiers entraîne une augmentation du prix du lait. Comme les quotas laitiers ne sont pas augmentés, la production laitière européenne reste stable. La production de produits laitiers de grande consommation augmente au détriment de la production des produits laitiers industriels (beurre et poudres de lait). Les exportations de l'UE vers les pays tiers diminuent régulièrement.

### ***L'impact de la suppression des quotas. Comparaison des marchés laitiers en 2015-16.***

Les différents scénarios de suppression des quotas laitiers mènent à une situation similaire à la fin de la période d'analyse. En l'absence de quotas, la production collectée de lait est supérieure de 5,1% à

celle du scénario de référence et le prix du lait est inférieur de 10,3%. La baisse du prix du lait est relativement modeste et s'explique par la présence d'une politique d'intervention. Dans le cas du beurre, le prix domestique est égal au prix d'intervention. L'ajustement du prix du beurre est modifié par la réintroduction des restitutions à l'exportation (et des soutiens à la consommation domestique dans une moindre mesure) pour soutenir le prix du beurre qui baisse finalement de 4,5% (Voir Tableau ci-dessous). D'un autre côté, dans le cas de la PLE, le prix d'intervention ne joue aucun rôle. En effet, le prix de la PLE demeure supérieur au prix d'intervention autorisant une baisse plus importante du prix de la PLE qui diminue de 10.3%.

Situation 2015-16. Index de la production, consommation et des prix lorsque les quotas sont supprimés (index 100= Scénario de référence) et variation des prix en pourcentage comparée à la situation de 2008-09.

	Indice de Production	Indice de Consommation	Indice de Prix	Variation du Prix par rapport à 2008-09 (%)
Lait à la ferme	105,1		89,7	-3,8%
Beurre	110,5	101,5	95,5	-8,2%
PLE	123,4	105,2	89,7	+0,5%
Lait de consommation	101,2	101,2	93,4	-1,9%
Fromages	101,8	100,8	91,7	-1,5%

Les résultats 2008-09 ont été obtenus en supposant des conditions 'normales' des marchés.

La diminution du prix du lait à la ferme entraîne une diminution du prix de tous les produits transformés dont la consommation augmente alors. Cependant, l'accroissement de la consommation demeure modeste car d'une part dans l'UE la demande de produits laitiers est faiblement élastique au prix et d'autre part la baisse des prix reste limitée variant entre 4% et 10% selon les produits. L'augmentation de la production entraîne alors une augmentation significative des exportations de l'UE, en particulier l'exportation de produits industriels. Dans l'ensemble, 80% de la production additionnelle de matière grasse et 70% de celle de matière protéique est exportée sur le marché mondial, entraînant une baisse des prix mondiaux des produits laitiers.

Par rapport au scénario de référence, le surplus des producteurs diminue de 4 milliards € car l'impact de la baisse des prix domine sur celui de l'augmentation de la production. Les consommateurs bénéficient de la baisse des prix (ceci représente 3,7 milliards € au niveau de l'UE25). L'impact est négatif pour les contribuables en raison du coût de soutien au marché du beurre. Les transformateurs bénéficient également d'un gain de surplus. Au total, le bien-être global diminue légèrement.

Il faut noter que la baisse du surplus des producteurs intègre la diminution de valeur des rentes de quotas. Les quotas étant un 'droit à produire', leur valeur en tant que capital de production est donc affectée. Ainsi, une partie de la perte de surplus sera supportée par les propriétaires des quotas, qui ne sont pas systématiquement les producteurs de lait.

### **Scénarios d'augmentation progressive des quotas : Résultats**

Deux scénarios de sortie progressive des quotas sont étudiés. Ils consistent en une augmentation progressive des quotas entre 2008-09 et 2014-15. Dans le scénario Q1, les quotas de production sont

augmentés de 1% par an de 2009-10 à 2014-15 puis sont supprimés en 2015-16. Dans le scénario Q2, l'augmentation annuelle des quotas est de 2%. Les résultats de ces deux scénarios sont assez similaires, même si l'évolution des prix et de la production est la plus régulière dans le scénario Q2. Au cours de la période d'augmentation des quotas, la production de lait dans l'UE augmente en moyenne de 0,7% par an dans le scénario Q1 et de 0,8% dans le scénario Q2.

L'augmentation de la production est répartie de façon inégale entre les pays. Dans un premier groupe de pays (Autriche, Pays-Bas, Espagne pour les deux scénarios, ces pays plus Belgique, Hongrie, Irlande et Italie pour le seul scénario Q1), l'augmentation de la production est égale à l'augmentation des quotas. Cependant, à la fin de la période d'accroissement des quotas, les rentes de quotas sont très faibles en raison d'une part de la baisse du prix du lait et d'autre part de la croissance de la production qui accroît les coûts marginaux. Dans un second groupe de pays (Royaume-Uni pour Q1 ; Royaume-Uni, Portugal et République tchèque pour Q2) la production décroît. Ceci est la conséquence de la baisse du prix du lait dans l'UE induite par la croissance de la production. Dans ces pays les rentes initiales de quota étaient faibles ou nulles et la baisse du prix du lait entraîne donc une baisse de la production. Finalement, dans un troisième groupe de pays, l'accroissement de la production est inférieur à l'accroissement des quotas. Dans ces pays, le quota n'est pas contraignant à la fin de la période et les rentes de quota sont donc nulles.

Dans les deux scénarios, la suppression des quotas en 2015-16 n'entraîne pas d'accroissement notable de la production. En effet, les rentes de quota à l'issue de la période d'accroissement des quotas sont faibles en moyenne. Ainsi, en 2014-15, la rente de quota moyenne dans l'UE est de l'ordre de 0,02 €/kg dans le scénario Q1 et inférieure à 0,01 €/kg dans le scénario Q2.

Au cours de la période d'accroissement des quotas, le prix du lait à la ferme reste globalement stable dans la mesure où la croissance de la demande compense à peu près la croissance de l'offre. Par rapport au scénario de référence, l'écart des prix du lait s'accroît au fur et à mesure en réponse à la croissance de la production. En 2015, la production de lait est 5% supérieure et le prix du lait inférieur d'environ 10% à celui du scénario de référence.

Au cours de la période d'augmentation des quotas, le prix de la PLE demeure relativement stable (Q2) puisque la demande de protéines croît à un taux similaire à celui de la production. Le prix de la PLE demeure supérieur au prix d'intervention et l'UE n'utilise donc pas de restitutions aux exportations pour soutenir le marché de la protéine laitière. Comparé au scénario de référence, la différence de prix s'accroît avec le temps.

Par contre, comme la production de matière grasse croît plus vite que la demande, le prix du beurre diminue progressivement. Cependant la baisse du prix du beurre est limitée car le prix intérieur du beurre atteint assez rapidement le prix d'intervention (en 2009-10 dans le scénario Q2 et en 2011-12 dans le scénario Q1). Au-delà de ces dates, des mesures de soutien au prix du beurre sont nécessaires. Ainsi, les restitutions à l'exportation sont introduites pour soutenir le prix domestique du beurre au niveau du prix (effectif) d'intervention.

Comparé au scénario de référence, les prix des produits laitiers sont inférieurs de 5 à 10% en 2015-16. En raison des prix inférieurs, la consommation est légèrement plus importante. Néanmoins, la croissance de la consommation étant limitée, l'essentiel de la croissance de la production est exportée sur les marchés mondiaux. Plus de 70% de la production additionnelle (comparée au scénario de référence) est exportée sur les marchés mondiaux. Des subventions à l'exportation sont utilisées pour exporter le beurre et les produits à teneur importante en matière grasse.

L'impact sur les surplus est essentiellement un transfert de surplus des producteurs vers les consommateurs. Ainsi, comparé au scénario de référence, le surplus des producteurs dans l'UE diminue de 1,9 Mds € (Q1) à 2,6 Mds € (Q2) en moyenne sur la période 2008-2015 alors que le surplus des consommateurs augmente respectivement de 1,8 Mds € pour Q1 et 2,4 Mds € pour Q2 (UE25).

### ***Scénarios de suppression directe des quotas laitiers : Résultats***

La suppression des quotas entraîne un accroissement significatif de la production au cours des deux années qui suivent. L'accroissement global de la production est d'environ 5%, l'essentiel de l'augmentation étant réalisée la première année. Ceci est lié au fait que dans la plupart des pays la production était limité par les quotas. De plus le modèle suppose un ajustement rapide de la production aux nouvelles conditions. En pratique il est probable que l'accroissement de la production soit réparti sur un laps de temps plus important. La croissance de la production entraîne une baisse significative du prix du lait, de l'ordre de 10%.

L'augmentation de la production de lait entraîne une baisse des prix de la PLE et du beurre. Si le prix de la PLE demeure supérieur au prix d'intervention ce n'est pas le cas du beurre dont le prix intérieur atteint le prix (effectif) d'intervention. En l'absence d'une politique de soutien par le prix d'intervention, la baisse du prix du beurre et par conséquent celle du prix du lait aurait été plus importante.

Après la période d'adaptation de la production, l'accroissement de la production est relativement faible et s'explique essentiellement par la croissance de la demande. Cette croissance de la production s'accompagne d'une croissance du prix du lait. L'augmentation du prix du lait est assez faible car elle est liée uniquement à la croissance du prix de la PLE alors que le prix du beurre demeure au prix d'intervention. Comme c'était le cas pour les scénarios d'augmentation graduelle des quotas, la majeure partie de l'accroissement de la production est exportée sur les marchés mondiaux.

De même, l'impact sur le bien-être est essentiellement un transfert de surplus des producteurs vers les consommateurs. Comme l'abolition des quotas implique un fort transfert de surplus des producteurs vers les consommateurs, une abolition précoce des quotas entraîne pour les producteurs une perte de surplus moyenne sur la période 2008-2015 plus élevée que celle résultant d'une abolition plus tardive. Parallèlement, le gain pour les consommateurs est plus important avec une abolition précoce des quotas.

Dans le scénario QR-15, l'évolution de la production des différents produits laitiers n'est pas régulière. Avant la suppression des quotas, la production de produits industriels diminue progressivement alors qu'après la suppression des quotas elle s'accroît significativement. Ceci pourrait entraîner des coûts d'ajustement pour l'industrie de transformation. C'est moins le cas pour la production de fromages car celle-ci augmente graduellement même en absence d'accroissement des quotas.

## ***Analyse de sensibilité***

L'analyse de sensibilité concerne la possibilité d'utiliser les restitutions aux exportations (absence de subvention), une croissance plus faible de la demande, des coûts de production du lait plus faibles et enfin un accord à l'OMC incluant une suppression graduelle (sur 6 ans à partir de 2009) des restitutions aux exportations ainsi qu'une diminution progressive des droits de douane.

Les résultats sont assez stables, au moins compte tenu de la gamme d'analyse de sensibilité réalisée. Au sein des différents cas étudiés, la plus forte sensibilité concerne l'hypothèse sur les coûts de production. Ainsi, si les coûts de production du lait sont plus faibles (en moyenne 25% plus faibles dans nos simulations), la production de lait augmenterait de 9% dans l'UE à l'issue de la suppression des quotas (contre 5% dans l'hypothèse standard) et le prix du lait baisserait d'environ 17% (contre 10% dans le cas standard).

L'impact d'un accord à l'OMC est assez faible. Par rapport au cas standard, la production de lait est inférieure de 0,4% et le prix du lait de 1,3%. Ceci est lié au fait que la diminution des droits de douane dans les pays importateurs compense presque totalement l'effet négatif de la suppression des subventions aux exportations. Il faut souligner qu'en 2015-16 dans le cas 'standard' seul les produits riches en matière grasse, et principalement le beurre en fait, bénéficient de subventions aux exportations. La suppression de ces dernières entraîne essentiellement un changement dans la composition des exportations de l'UE plutôt qu'une forte diminution de celles-ci. Ainsi les exportations de beurre (et de PLE) diminuent au profit des exportations de fromage et de poudre grasse.

L'analyse de sensibilité concernant une variation de la demande (absence de subvention ou faible croissance de la demande) met en évidence un impact assez limité sur les prix et la production de lait à la ferme.

L'ensemble de cette analyse de sensibilité montre que les hypothèses concernant les rentes de quotas jouent un rôle important dans l'évaluation des impacts sur les marchés de la suppression des quotas.

## ***Remarques conclusives***

A partir des nombreux résultats établis dans cette étude, nous pouvons dégager les éléments suivants :

- L'évaluation des impacts des scénarios Q1 et Q2 montrent qu'une augmentation progressive des quotas permet un ajustement graduel des prix pour atteindre une situation sans quota. Le profil d'évolution des prix est alors plus régulier que celui obtenu avec une sortie brutale des quotas ce qui permet aux producteurs et transformateurs une adaptation progressive.
- L'ensemble des scénarios étudiés repose sur le mécanisme de soutien des prix du beurre : en général le prix du beurre atteint assez rapidement le prix plancher (prix d'intervention). En d'autres termes, l'UE n'est pas compétitive sur ce marché et sa situation dépend donc des restitutions aux exportations. En l'absence de quotas limitant la production (et à mesures de

politique économique inchangées) une telle situation pourra impliquer une interférence plus importante du régulateur sur le marché par l'intermédiaire des subventions.

- En comparaison d'une sortie progressive des quotas (Q1 et Q2), l'abandon brutal du système de quotas non seulement entraîne un choc important mais aussi des implications assez inégales entre les états-membres. Du point de vue de l'efficacité, la suppression brutale des quotas bénéficiera aux producteurs aux coûts les plus faibles. Les coûts d'ajustement, tel que les coûts de sortie, pourraient être plus élevés.
- En comparaison du scénario de référence, l'ensemble des scénarios modifie sensiblement la production de produits industriels. Dans le scénario de référence leur production a tendance à diminuer, alors que dans les scénarios étudiés elle augmente. L'évolution de la production des produits de consommation finale (produits frais, fromage) est moins affectée.
- Puisque la demande de produits laitiers dans l'UE est inélastique et les baisses de prix relativement limitées, l'augmentation de la production (liée à la suppression des quotas) entraîne une augmentation significative des exportations de l'UE. La présence de l'UE sur les marchés mondiaux est renforcée (parfois grâce à l'utilisation de subventions aux exportations). Cette présence renforcée entraîne une baisse des prix mondiaux qui est du même ordre de grandeur que celle observée sur les marchés intérieurs.
- Les différents scénarios entraînent un transfert significatif de surplus des producteurs vers les consommateurs. Les producteurs perdent et les consommateurs gagnent. Les producteurs perdent car les effets négatifs de la baisse des prix sont significativement plus importants que les effets positifs de l'augmentation de la production. Comparée au scénario de Luxembourg, les contribuables sont peu affectés. Les transformateurs bénéficient de la nouvelle situation en raison de l'augmentation de leur production. Dans l'ensemble, il n'y a pas de gain de bien-être global car une part du gain potentiel est 'exportée' aux consommateurs étrangers qui bénéficient d'un prix plus faible des produits laitiers.
- La diminution du surplus des producteurs intègre la diminution des rentes de quotas. Parce que les quotas, qui sont un droit à produire, représentent un capital, la diminution des rentes de quotas affectent la valeur de ce capital. Cela signifie qu'une partie de la perte de surplus affectera les propriétaires de quotas qui ne sont pas toujours les producteurs. La part relative des pertes entre producteurs et propriétaires varient selon les pays. Cela dépend notamment de la façon dont les marchés de quotas sont organisés. Par ailleurs, la suppression des rentes de quotas pourra faciliter l'entrée de nouveaux producteurs.

### ***Discussion de la portée des résultats***

Le modèle utilisé suppose un ajustement assez rapide du secteur laitier aux nouvelles conditions. En réalité, cet ajustement des marchés peut être moins rapide (en particulier dans le cas de la suppression brutale des quotas). Même si l'offre de lait prend en compte des aspects dynamique (ajustement du cheptel en particulier) il demeure difficile d'évaluer comment les anticipations et le comportement des producteurs évolueront dans le cadre d'un changement structurel de la politique laitière.

Alors que dans l'ensemble les accroissements de la production sont en général limités, dans certains pays l'accroissement est plus important. Il semble que ces accroissements de production sont

compatibles avec les contraintes environnementales actuelles. Une analyse plus détaillée de cette question va au-delà du cadre de cette étude.

Même si le modèle d'offre de lait prend en compte les rentes de quotas, il faut souligner que dans le long terme les rentes sur les autres facteurs fixes (en particulier la terre) s'ajustent aux changements de politique économique. Dans un contexte de prix des grandes cultures élevés et un contexte de découplage des aides, il est possible qu'un nombre plus important qu'anticipé de producteurs cessent la production laitière (un prix élevé des grandes cultures a deux effets : un effet direct sur le coût de l'alimentation mais aussi un effet indirect sur le coût d'opportunité de la terre). Ceci pourrait alors entraîner un accroissement de la production laitière plus faible que celui simulé. Cependant, dans la mesure où la demande de produits laitiers est peu élastique, ceci induirait des prix plus haut (en comparaison de ceux simulés) qui en retour encourageraient les producteurs à accroître leur production. Les résultats (en particulier ceux relatifs aux quantités) semblent donc assez robustes.

L'analyse sur modèle repose sur des conditions 'normales' de marché. Ceci signifie que des fluctuations conjoncturelles tant du point de vue de l'offre que de la demande ne sont pas prises en compte. Cependant, de tels changements (par exemple, la sécheresse récente en Australie) peuvent influencer significativement sur le niveau des prix observés. En termes de modélisation, compte tenu d'une assez faible élasticité de la demande, des chocs relativement 'petits' peuvent aussi entraîner des changements de prix plus importants. Cependant il est important de pouvoir distinguer l'effet des impacts d'événements conjoncturels des effets générés par les changements de politique économique. De façon générale, les scénarios de politique simulés dans cette étude, implique que le secteur laitier européen sera confronté plus fortement à la fluctuation des prix mondiaux. En valeur absolues, les résultats présentés dans cette étude sont évidemment sensibles aux hypothèses concernant le marché mondial. Cela étant en valeur relative, les résultats sont moins sensibles car les mécanismes pris en compte demeurent.